



## mon mari a quittez le domicile conjugal pour une separation de fa

Par **pin**, le **10/12/2009** à **23:34**

bonsoir

mon mari a quittez le domicile conjugale et ma demander une séparation de fait mais voila nous ne travaillons n'y l'un n'y l'autre nous touchons la cotorep tous les deux lui car il perte lu sage de c'est jambe petit a petit et moi pour maladie j'ai trois enfants qui ne sont pas de mon mari mais que nous élevons ensemble depuis le décès de leur papa et la il vient de demander le transfère de sont dossier caf pour qu'il puisse toucher sa cotorep et faire sont dossier médical ou il se trouve donc héberger par sa maman a t'il le droit de faire transfère sont dossier alors que le logement que j'occupe ainsi que le dossier caf et a son nom vu que moi pour obligation scolaire et autre je suis obliger de rester dans cette maison quel sont mes recours et a qui je doit m'adresser pour savoir se qu'il a le droit de faire ou pas

je vous en remercie d'avance